

LE DEVOIR

III SANTÉ

Nos écoles ont du plomb dans l'eau

Les taux sont suffisamment élevés dans certains cas pour que le QI des enfants puisse en être affecté

AMÉLI PINEDA
LE DEVOIR

Le niveau de plomb dans l'eau de certaines écoles et garderies du Québec serait assez significatif pour avoir des effets sur le quotient intellectuel (QI) des enfants, prévient un récent rapport de l'Institut national de Santé publique du Québec (INSPQ) qui, devant « un portrait parcellaire » de la situation, recommande au gouvernement de mieux documenter la problématique. Bien que « l'impact sur le développe-

ment des enfants [...] soit incertain, cet impact ne peut être écarté », peut-on lire dans un document de 125 pages consulté par *Le Devoir*.

Ce constat survient alors que les enfants sont de plus en plus encouragés à boire moins de boissons sucrées et à éviter de boire de l'eau embouteillée.

Intitulé « Présence de plomb dans l'eau des écoles et garderies: importance du risque et pertinence d'une surveillance à chaque point d'utilisation », cet avis souligne que le nombre d'éta-

blissements scolaires testés demeure non seulement limité, et déplore également que les méthodes de prélèvements utilisées ne sont pas celles qui donnent de pleines mesures.

De 2013 à 2016, la présence de plomb dans l'eau a été testée dans 308 écoles et 128 garderies selon des données du ministère de l'Environnement. Dans 15 de ces établissements, un dépassement de la norme actuelle de 10 microgrammes par litre a été observé, soit environ 3% des bâtiments échantillonnés. Les concentra-

tions hors normes se situent entre 12 et 350 microgrammes par litre. Les écoles et leur région ne sont pas identifiées dans les documents.

Cette proportion grimperait à 8,5%, soit 37 établissements, si on suivait la recommandation de Santé Canada d'abaisser la norme à 5 microgrammes par litres.

VOIR PAGE A 2 : PLOMB

SILENCES DE PLOMB. L'ÉDITORIAL DE
MARIE-ANDRÉE CHOUINARD VOIR PAGE A 6

III ESPACE



L'astronaute David Saint-Jacques a présenté quelques-uns des clichés qu'il a pris de là-haut, dans la Station spatiale internationale. Sur la photo, il est accompagné du ministre Navdeep Bains et de la petite Sophie Gentile.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les pieds sur terre

David Saint-Jacques a réalisé un rêve qui n'est à la portée que d'une poignée de Terriens

GUILLAUME LEPAGE
LE DEVOIR

Après avoir passé plus de six mois dans l'espace, l'astronaute québécois David Saint-Jacques a effectué son grand retour à l'Agence spatiale canadienne (ASC) mercredi. Reprenant progressivement le cours de sa vie, le père de famille se remémore « une expérience

fantastique » qui va lui prendre « du temps à digérer ».

Vêtu de son habituelle combinaison bleue, M. Saint-Jacques a été reçu sous un tonnerre d'applaudissements par des dizaines d'employés de l'agence fédérale située à Saint-Hubert, sur la Rive-Sud de Montréal. L'astronaute a également été accueilli par le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique, Navdeep Bains, et à bras ouverts par le président de l'ASC, Sylvain Laporte.

« David, bienvenue sur Terre », lui a

d'ailleurs lancé ce dernier avant de lui laisser le micro devant les représentants de la presse. « Je suis d'abord revenu sur Terre, puis dans ma famille, et là je reviens dans mon équipe », a peu après précisé l'astronaute, tout sourire.

Devant une salle bondée, M. Saint-Jacques a présenté une série de clichés croqués pendant son séjour de plus de six mois à bord de la Station spatiale internationale (SSI). Là-haut, il a suivi un « horaire chargé » ponctué de « centaines d'expériences » scientifiques, notamment d'ordre médical.

« On fait de la recherche, beaucoup de recherche, dans des domaines qui vont bénéficier à tout le monde sur Terre », a-t-il expliqué. Les résultats de ces travaux, toutefois, ne seront pas connus avant plusieurs mois, voire plusieurs années.

VOIR PAGE A 4 : TERRE

III DROITS LINGUISTIQUES

L'alliance Anglo-Francos crée des remous

Plusieurs dénoncent le pacte signé par les organismes représentant les Franco-Ontariens, les Anglo-Québécois et les Acadiens

GUILLAUME BOUGAULT CÔTÉ
LE DEVOIR

On ne peut quand même pas comparer la situation des anglophones du Québec avec celle des francophones de la Colombie-Britannique

LOUIS MOUBARAK



Le partenariat signé la semaine dernière entre les principaux organismes représentant les Franco-Ontariens, les Anglo-Québécois et les Acadiens sème la bisbille à travers le Canada. Plusieurs francophones hors Québec critiquent une alliance jugée contre nature, alors que les principaux protagonistes estiment ne pas avoir le choix de s'unir pour contrer les menaces qui planent sur leurs communautés.

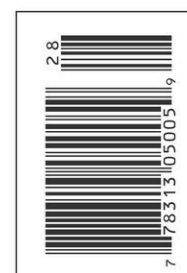
« L'entente tend à accréditer cette idée tordue voulant que la communauté anglo-québécoise se trouverait dans une situation analogue à celle des véritables minorités acadienne et franco-ontarienne », a par exemple dénoncé mercredi la Société Saint-Jean-Baptiste (SSJB) — dans un communiqué de plus de 3000 mots.

Mais la SSJB est loin d'être la seule à trouver étonnant le pacte signé le 2 juillet (et valide un an) par l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO), la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB) et le Québec Community Groups Network (QCGN). « Ce protocole d'entente survient sans consultation et sème un fort potentiel de division au sein du réseau pancanadien des communautés

VOIR PAGE A 4 : ALLIANCE

D Pour suivre l'actualité en continu et lire nos critiques de spectacles, consultez nos plateformes numériques.

INDEX
Avis légaux B7
Culture B1
Décès A4
Économie B4
Éditorial A6
Grille TV B2
Idées A7
Météo B6
Monde B7
Mots croisés B6
Sports B6
Sudoku B6



III DONNÉES

Le NAS, une série de neuf chiffres très convoitée

Les institutions financières, notamment, le demandent plus souvent que nécessaire



VALÉRIAN MAZATAUD LE DEVOIR

SYLVIE ST-JACQUES
LE DEVOIR

Le vol des numéros d'assurance sociale de 2,7 millions de membres de Desjardins révèle la facilité avec laquelle cette information confidentielle est recueillie par diverses entreprises. Les institutions financières ont pris l'habitude de demander les numéros d'assurance sociale dans des contextes où ils ne sont pas nécessaires, a constaté *Le Devoir*.

Qu'il s'agisse de banques à charte ou de coopératives de services financiers comme Desjardins, il semble que ce soit par exemple la norme de l'exiger lors de l'ouverture d'un compte en ligne, alors que cela se fait sur une base optionnelle quand le client se rend en succursale.

Le Mouvement Desjardins, vers lequel tous les regards sont tournés ces jours-ci, exige par exemple la divulgation du NAS lors de l'ouverture d'un compte bancaire en ligne. Dans le cas d'un compte traditionnel, Desjardins le demande « sur une base facultative », souligne Jean-Benoît Turcotti, conseiller en communication du Mouvement Desjardins. Ce dernier précise que Desjardins est soumis à la loi (provinciale) sur les coopératives de services financiers, à la loi sur l'impôt et à diverses lois qui touchent le secteur de l'assurance.

« Au moment de l'ouverture d'un compte, les membres font souvent l'acquisition de plusieurs produits financiers, comme une carte de crédit, une marge, un prêt hypothécaire. À ce moment-là, nous demandons la divulgation du NAS pour accéder au dossier de crédit, mais ce n'est pas obligatoire. En revanche, le NAS est obligatoire pour un prêt assuré par la SCHL », précise Jean-Benoît Turcotti.

Sur le site de la Banque Nationale, le formulaire de souscription en ligne pour un compte bancaire demande de fournir le NAS. Si les clients internautes préfèrent ne pas divulguer cette information, ils sont invités à se rendre dans une succursale. Même chose du

Les gens ont tendance à accepter les règles sans les lire ni savoir ce qu'elles représentent. Pendant ce temps, les entreprises s'approprient des données sur nous.

DAVID GRONDIN



côté d'autres institutions financières, comme la Banque Laurentienne, ou le NAS est exigé dans le cas où la banque doit faire une déclaration relative au client à l'Agence de revenu du Canada (pour les FERR et les programmes d'épargne-études, par exemple). La Banque Nationale n'a pas donné suite aux appels du *Devoir*.

« Le client a la liberté de refuser de fournir son NAS pour une demande de carte de crédit et cette règle est incluse dans la déclaration de confidentialité que nos clients peuvent consulter sur Internet », indique quant à elle Hélène Soulard, vice-présidente adjointe aux communications à la Banque Laurentienne.

Et qu'en est-il des NAS des anciens clients? « Cela peut varier: nous les gardons pour traiter des questions liées aux lois et règlements. Ensuite, ils sont détruits », ajoute-t-elle. Chez Desjardins, « la durée de conservation des renseignements dépend des produits et de leur situation. C'est difficile de déterminer une durée exacte ». Invitée par *Le Devoir* à parler de ses pratiques en ce qui concerne les NAS de ses clients, la BMO a refusé de faire tout commentaire. « Ce sont des informations hyperconfidentielles et hypersensibles que nous ne pouvons pas partager », a déclaré François Morin, directeur des affaires publiques chez BMO.

Le gouvernement fédéral statue que le NAS peut être exigé dans le cas d'une demande d'accès au Régime enregistré d'épargne-études ou au Régime enregistré d'épargne-invalidité, mais non dans le cas d'une demande de carte de crédit, d'une confirmation d'identité ou d'opérations bancaires comme une demande de prêt personnel, de marge de crédit ou de prêt hypothécaire.

« Cela est fortement déconseillé, mais ce n'est pas illégal », précise Service Canada.

Dans un contexte où les brèches de sécurité font craindre pour l'intégrité de ses données personnelles, faut-il revoir les pratiques en matière de demandes de divulgation des NAS? Pour David Grondin, professeur au Département de communication de l'Université de Montréal, si la pétition qui réclame de nouveaux NAS pour les victimes de la fraude de Desjardins catalyse l'insécurité du grand public, c'est aux entreprises et au gouvernement de mettre en vigueur des normes adaptées à notre société, « où l'on fonctionne d'abord et avant tout en numérique ».

Rapatrier son NAS

David Grondin qualifie de « réveil brutal » la situation actuelle. Il indique que la majorité de la population ne sait pas comment les données sont traitées et navigue en ligne sans avoir conscience des impacts de ses clics.

« Nous sommes des données », tranche le chercheur spécialiste de la sécurité et des identités numériques, citant l'auteur John Chinney-Lippold. « Peu importe comment on se comporte, on est connectés, par notre téléphone, dans un lieu, un espace, une ville, un réseau, un fournisseur Internet, une application... »

« Qu'il s'agisse de plateformes numériques ou de réseaux sociaux, les gens ont tendance à accepter les règles sans les lire ni savoir ce qu'elles représentent. Pendant ce temps, les entreprises s'approprient des données sur nous. Il y a certainement une éducation du grand public qui devrait être faite. »

Des enfants à risque dans les garderies et les écoles

PLOMB

SUIITE DE LA PAGE A 1

« La surveillance de l'eau dans les écoles et les garderies est réglementée, mais demeure limitée et, de ce fait, ne procure qu'un portrait parcellaire de la situation », note le rapport.

La réglementation actuelle n'exige des prélèvements que sur un robinet et non l'ensemble de ceux de l'établissement testé. Qui plus est, celui-ci est recueilli après 5 minutes d'écoulement, ce qui ne permet pas de mesurer les élévations potentielles de concentration lors de la libération du plomb après une stagnation d'eau, souligne le document rédigé notamment par le groupe scientifique sur l'eau de l'INSPQ. « Un prélèvement après 5 minutes d'écoulement sous-estime très certainement le niveau d'exposition au plomb présent dans l'eau potable de ces établissements », soulignent les auteurs, ajoutant que la tester dès le premier jet pourrait entraîner une hausse des taux dans certains établissements.

Scénarios hypothétiques, mais réalistes

En raison de la rareté des données québécoises, l'analyse des risques a dû reposer principalement sur les niveaux de contamination de l'eau observés dans d'autres provinces canadiennes.

Une modélisation a par la suite été effectuée à travers quatre scénarios d'expositions au plomb, des scénarios qualifiés d'« hypothétiques, mais réalistes de l'exposition au plomb des jeunes enfants ».

D'après le rapport, les résultats obtenus suggèrent que, dans un nombre restreint d'écoles et de garderies, où l'eau est contaminée par le plomb, une perte de 1 à 3 points de QI pourrait être observée en moyenne chez les nourrissons, et de 2 points de QI en moyenne chez les enfants de 1 à 6 ans. Chez les enfants les plus exposés, elle pourrait même atteindre 7 points de QI pour les nourrissons, et 4 points pour les 1 à 6 ans.

« Quand on regarde ces données-là, on voit que généralement, les niveaux sont faibles, mais dans certaines écoles et garderies, il peut y avoir des concentrations plus élevées qui, compte tenu des limites de notre étude, ne nous permettent pas de conclure à un risque, mais nous permettent de dire qu'il y a un potentiel de risque qui mérite qu'on creuse le problème », explique Patrick



PAUL SANCYA ASSOCIATED PRESS

C'est inadmissible qu'on encourage les enfants à boire plus d'eau, mais qu'on n'en vérifie pas la qualité

MICHÈLE PRÉVOST



Levallois, médecin spécialiste en santé publique qui coordonne le groupe scientifique sur l'eau.

Celui-ci rappelle que bien qu'on ne connaisse pas précisément l'état de la situation dans les écoles et garderies du Québec, le portrait demeure rassurant selon les données actuelles.

« Puisqu'on parle d'établissements qui délivrent de l'eau à des jeunes enfants possiblement vulnérables, c'est pour ça qu'on fait des recommandations de continuer à mieux connaître la situation », dit-il.

C'est justement la raison pour laquelle les recommandations auraient dû être plus fermes selon Michèle Prévost, titulaire de la Chaire industrielle

CRSNG en eau potable de Polytechnique Montréal.

« C'est inadmissible qu'on encourage les enfants à boire plus d'eau, mais qu'on n'en vérifie pas la qualité [...] Éthiquement ça me pose un problème, les parents veulent savoir si l'eau qu'on donne à leurs enfants est conforme au niveau du plomb », fait-elle valoir.

Selon la spécialiste en eau potable, il n'en coûterait que quelques dollars pour analyser efficacement chaque robinet d'école. « Ça prend 10 minutes mesurer du plomb et ça coûte 8 \$. On mesure, on analyse, puis si ça ne marche pas, on va acheter un nouveau robinet ; ce n'est pas plus compliqué que ça », assure-t-elle.

Elle insiste sur l'obligation des autorités gouvernementales de protéger les enfants et de leur offrir une eau de qualité. « De la même façon qu'on n'accepterait pas qu'il y ait des niveaux de moisissures dans une classe mais pas dans l'autre, on ne veut pas accepter que le niveau de plomb dans une des fontaines ou un des robinets soit plus élevé que dans les autres », indique-t-elle.

De son côté, M. Levallois rappelle que l'INSPQ doit justement être vigilant et déclencher des actions lorsque les données demeurent limitées. « Avant de faire le traitement, il faut faire le diagnostic et en ce moment, on ne l'a pas », conclut-il.

CONSEIL DE LA FÉDÉRATION

Le Québec ne peut refuser un projet de pipeline canadien, insiste Kenney

MARCO BÉLAIR-CIRINO
CORRESPONDANT PARLEMENTAIRE
À SASKATOON
LE DEVOIR

Le premier ministre de l'Alberta, Jason Kenney, presse Ottawa d'imposer un pipeline acheminant du pétrole lourd entre les Prairies et le Nouveau-Brunswick en dépit de l'opposition du Québec.

À près de trois mois des élections fédérales, il a accusé le premier ministre fédéral, Justin Trudeau, d'avoir accordé « à une province [le Québec] un veto sur un projet de pipeline interprovincial » comme Énergie Est.

Le chef du gouvernement albertain a aussi cru bon de mettre les points sur les i à son homologue québécois François Legault, et ce, par médias interposés.

« Je vais juste lui rappeler qu'en bout de piste les pipelines interprovinciaux sont de l'autorité réglementaire exclusive du gouvernement fédéral », a-t-il déclaré, laissant tomber pour l'occasion son accent autonomiste.

« Il n'y a pas de débat là-dessus. Il ne s'agit pas d'une question partisane. Il ne s'agit pas d'une question philosophique. Il s'agit d'une question constitutionnelle », a-t-il poursuivi tout en pointant la Loi constitutionnelle de 1867.

« Que ce soit le premier ministre Trudeau, le premier ministre Scheer ou n'importe quel autre premier ministre, je m'attends à ce qu'il passe le message à une province », a-t-il dit au micro de l'hôtel Delta Bessborough de Saskatoon, où les premiers ministres des provinces et des territoires sont réunis cette semaine.

Pour preuve, M. Kenney a pointé le projet TransMountain qui fera vraisemblablement couler davantage de pétrole issu des sables bitumineux sur la côte pacifique sans l'accord de la Colombie-Britannique.

Richesse partagée

Le premier ministre de l'Alberta a appelé le Québec à ses responsabilités de membre de la fédération canadienne, rappelant qu'il touchera des paiements de péréquation s'élevant à 13 milliards de dollars en 2019.

« À peu près, l'entièreté de ce montant provient de l'Alberta », a souligné M. Kenney mercredi.

« Nous nous attendons à ce que les provinces qui bénéficient de la richesse créée par notre énergie nous aident à développer cette richesse. Si vous allez bénéficier de cette ressource qui paie les factures dans cette fédération, aidez-nous à développer ces ressources et à obtenir un prix juste pour cette ressource. Je pense que M. Legault a entendu cet argument haut et fort », a-t-il affirmé.

M. Legault s'est en revanche dit disposé à concrétiser un projet de gazoducs « ou plus d'un projet de gazoducs » afin d'exporter du gaz naturel liquéfié sur les marchés internationaux, a fait remarquer M. Kenney à la presse. « Cela serait d'une grande aide à une industrie énergétique albertaine en difficulté », a fait valoir l'élu conservateur.

Enfin, M. Kenney a décrit la contribution de M. Legault aux discussions du Conseil de la fédération de « très constructive ». « Il est un premier ministre du Québec procroissance, proemplois. Il est déterminé à finalement éliminer la dépendance du Québec au système de transferts », a-t-il expliqué aux médias canadiens mercredi soir.

D'ailleurs, M. Kenney s'est dit heureux que son homologue québécois se soit abstenu de qualifier une nouvelle fois le pétrole extirpé du sol albertain d'« énergie sale ».



François Legault quitte la salle après s'être adressé à la presse avec le premier ministre de la Saskatchewan, Scott Moe.

JONATHAN HAYWARD LA PRESSE CANADIENNE

François Legault se trouve de nouveaux alliés à Saskatoon

Les provinces et territoires demandent à Ottawa une hausse de l'immigration économique

MARCO BÉLAIR-CIRINO
À SASKATOON
MYLÈNE CRÈTE
À QUÉBEC
CORRESPONDANTS PARLEMENTAIRES
LE DEVOIR

François Legault gagne l'appui de ses homologues provinciaux dans sa lutte pour accroître l'immigration économique, mais toujours pas celui d'Ottawa.

Le gouvernement Trudeau a soumis une offre en juin pour régler l'ensemble des revendications du Québec en immigration, a appris *Le Devoir* d'une source proche des négociations. Ottawa attend toujours la réponse de l'équipe de François Legault.

Or, le premier ministre québécois a trouvé mercredi des alliés inattendus en ses homologues des autres provinces et territoires.

À près de trois mois des élections fédérales, « ils demandent au gouvernement fédéral de parvenir à une cible minimale de 65 % en ce qui concerne l'admission des immigrants économiques : travailleurs spécialisés, des gens d'affaires et des entrepreneurs », peut-on lire dans le communiqué du Conseil de la fédération. Celui-ci a été le fruit d'après négociations entre les délégations des 10 provinces et des territoires.

Le chef du gouvernement ontarien, Doug Ford, plaide comme lui pour une hausse de l'immigration économique « à une cible minimale de 65 % des admissions annuelles de candidats, notamment des travailleurs qualifiés, des gens d'affaires et des entrepreneurs, afin de satisfaire adéquatement les besoins du marché du travail ».

Approches différentes

M. Ford et M. Legault ont cependant des divergences d'opinions sur la façon d'y parvenir. En effet, l'Ontario entend augmenter le nombre d'immigrants totaux admis sur son territoire, ce qui lui permettrait d'accroître la proportion d'immigrants économiques — actuellement à 54 % — sans réduire le nombre absolu de réfugiés ou de personnes admises en fonction du programme fédéral dans la province.

Les premiers ministres ont souligné que « les provinces et les territoires demeurent les mieux placés pour décider des critères de sélection, en fonction de leurs besoins et de leurs priorités ».

M. Legault était ravi à sa sortie du Conseil de la fédération, mercredi soir.

L'électricité du Québec n'intéresse pas Doug Ford

Le premier ministre de l'Ontario, Doug Ford, reste indifférent à l'hydroélectricité québécoise, malgré la promesse de son homologue québécois, François Legault, de lui faire un « deal qu'il ne pourra pas refuser ». « *It's a pretty firm no at this point* », a affirmé son attachée de presse Ivana Yelich, durant une rencontre bilatérale entre M. Ford et M. Legault en marge du Conseil de la fédération. Dans un communiqué conjoint, M. Legault et M. Ford ont promis de « continuer leurs discussions en lien avec leurs engagements d'assurer un accès à de l'électricité plus abordable et plus fiable pour nos familles et nos entreprises ». « Cela ne veut pas dire que l'Ontario achètera de l'hydroélectricité du Québec », a par la suite précisé M^{me} Yelich de l'équipe « Ford Nation ». Il s'agit de la deuxième rebuffade essuyée par M. Legault en huit mois. Le chef du gouvernement québécois ne baisse pas les bras pour autant. M. Legault présente l'énergie hydraulique comme une solution de rechange économique à l'énergie nucléaire approvisionnant la population ontarienne. Il propose aussi d'embaucher des travailleurs ontariens afin de construire de nouveaux barrages pour produire de l'énergie destinée à l'Ontario.

Il est convaincu que cet appui crée un rapport de force en défaveur d'Ottawa.

« On a le soutien de toutes les provinces et de tous les territoires pour appuyer un changement quand même important ! » a-t-il lancé.

Les discussions entre Québec et Ottawa achoppent sur le gel du nombre de réfugiés accueillis en sol québécois et sur la faible augmentation du nombre d'immigrants issus de la réunification familiale proposée par le gouvernement Legault.

Ottawa a proposé un processus plus rapide pour l'arrivée de nouveaux arrivants qui pourraient combler la pénurie de main-d'œuvre et a offert plus de flexibilité pour que les travailleurs temporaires puissent rester, mais demeure ferme sur les réfugiés et la réunification familiale. Il s'attend à ce que le Québec prenne en charge 23 % des réfugiés acceptés dans le pays, en vertu de l'Accord Canada-Québec sur l'immigration. Le gouvernement Trudeau souligne que la faible augmentation du nombre d'immigrants issus de la réunification familiale risque, quant à elle, de créer des délais plus longs au Québec pour le traitement des demandes que dans le reste du pays.

Ottawa a également émis une fin de non-recevoir pour les tests de français

Les premiers ministres ont souligné que « les provinces et les territoires demeurent les mieux placés pour décider des critères de sélection, en fonction de leurs besoins et de leurs priorités »

Jolin-Barrette suspend un programme pour étudiants étrangers

Le ministre de l'Immigration, Simon Jolin-Barrette, a émis un décret mercredi pour suspendre immédiatement, et ce, jusqu'au 1^{er} novembre 2019, les demandes faites en vertu du Programme de l'expérience québécoise, qui permettait aux étudiants étrangers d'immigrer après leurs études. Le gouvernement veut donner la priorité aux personnes qui occupent un emploi au Québec. Il fait une exception pour ceux qui avaient un permis de travail valide entre le 10 juillet et le 1^{er} novembre et pour certains candidats dont la demande a été annulée dans le cadre de la réforme de l'immigration.

et des valeurs que le gouvernement voulait faire passer aux immigrants.

Le plan de triage annulé

De son côté, le gouvernement Legault dénonce l'élimination en douce d'un projet-pilote pour trier les demandeurs d'asile qui traversent la frontière canado-américaine près de Saint-Bernard-de-Lacolle. Ottawa a récemment mis fin à ce programme, faute d'appui de l'Ontario.

Seulement cinq familles ont été transférées à Chatham-Kent, une municipalité d'un peu plus de 100 000 habitants, située à environ 300 kilomètres au sud-ouest de Toronto.

Québec a invité mercredi le gouvernement fédéral à « prendre ses responsabilités » et à « effectuer un triage à la frontière en fonction des lieux de destination ».

Cette question fait partie des revendications du Québec avec Ottawa pour gérer l'affluence des demandeurs d'asile à la frontière. Le gouvernement Legault réclame également 300 millions pour compenser les frais de l'accueil des migrants. Dans sa nouvelle offre, Ottawa a proposé une somme qui serait en deçà des 300 millions réclamés par Québec, mais au-delà des 165 millions déjà proposés.

Nicholas Kasirer proposé à la Cour suprême

TORONTO — Le premier ministre Justin Trudeau propose de nommer le Québécois Nicholas Kasirer à la Cour suprême du Canada, à la suite du départ à la retraite du juge Clément Gascon. M. Kasirer a été nommé juge à la Cour d'appel du Québec en 2009, où il a servi pendant dix ans. Il avait auparavant occupé les fonctions de professeur de droit et de doyen de la Faculté de droit à l'Université McGill pendant 20 ans. Les membres du Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la Chambre des communes participeront à une audience spéciale le 25 juillet au sujet de cette nomination. Le départ à la retraite du juge Gascon a été annoncé pour le 15 septembre. Il a entendu sa dernière cause à la Cour suprême en mai dernier.

La Presse canadienne

Cannabis : le marché noir livre une guerre de prix

TORONTO — Statistique Canada estime que le coût moyen d'un gramme de cannabis provenant du marché noir continue de baisser à mesure que les prix du cannabis légal augmentent — les détaillants autorisés facturant jusqu'à 80 % de plus que les petits revendeurs. L'agence gouvernementale a indiqué mercredi que le prix moyen d'un gramme de cannabis illégal était de 5,93 \$ au deuxième trimestre, contre 6,23 \$ et 6,51 \$ aux deux trimestres précédents. Pendant ce temps, le gramme de cannabis légal se vendait 10,65 \$ au deuxième trimestre, contre 10,21 \$ au trimestre précédent et 9,82 \$ au quatrième trimestre de 2018. À 10,65 \$, le cannabis légal se vend donc environ 80 % plus cher que le *pot* illégal, à 5,93 \$.

La Presse canadienne

La famille de Gilles Duceppe réclame 1,14 million

Gilles Duceppe, accompagné de sa famille, réclame la somme de 1,14 million de dollars en compensation à la résidence Lux Gouverneur après la mort de sa mère Hélène Rowley Hotte, le 20 janvier dernier. La dame de 93 ans avait été retrouvée morte à l'extérieur de sa résidence pour aînés de Montréal, alors que le mercure était passé sous la barre des moins 15 degrés. Dans la mise en demeure envoyée par un cabinet d'avocats, il est écrit que « madame Rowley est décédée d'hypothermie dans des conditions atroces et inhumaines » et que la famille est « encore sous le choc de la perte de leur mère dans de pareilles circonstances ». Selon les avocats de la famille Duceppe, M^{me} Rowley serait toujours en vie si le détecteur de mouvements à l'intérieur de son appartement avait fonctionné adéquatement.

La Presse canadienne

Deux ans de plus pour installer des gicleurs

QUÉBEC — Les propriétaires de résidences privées pour personnes âgées auront deux ans de plus que prévu pour installer des gicleurs dans leur établissement. Ils auront droit aussi à un meilleur soutien financier du gouvernement pour effectuer les travaux. En cas d'incendie, près de la moitié des résidences privées pour personnes âgées ne sont toujours pas munies de gicleurs, malgré le règlement en ce sens adopté en 2015. Québec va faire passer de 3300 \$ à 5000 \$ le montant de la subvention versée pour chaque gicleur installé. On va aussi procéder plus rapidement pour effectuer les paiements et ainsi faciliter l'accès au crédit pour les propriétaires : 25 % de la subvention sera disponible dès la signature du contrat et 75 %, dès la fin des travaux.

La Presse canadienne

La défense d'intérêts communs

ALLIANCE

SUITE DE LA PAGE A 1

francophones hors Québec », a affirmé mardi le président de l'Association canadienne-française de l'Alberta, Marc Arnal.

M. Arnal fait valoir que le trio d'organismes affaiblit *de facto* le poids politique de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA), principal interlocuteur national sur ces questions. « Les populations à protéger se retrouvent tout à coup concentrées dans l'est du pays », remarque ainsi M. Arnal.

« On n'a pas du tout les mêmes réalités dans l'Est que dans l'Ouest », disait aussi mercredi soir en entretien le directeur général de la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique, Louis Moubarak. « On ne peut quand même pas comparer la situation des anglophones du Québec avec celle des francophones de la Colombie-Britannique... »

Impossible de savoir ce que pense la FCFA de la situation. « La Fédération a choisi de ne pas commenter cette question », indique-t-on. Un silence qui « surprend et déçoit » les francophones de l'Alberta, mais que comprend Rémi Léger, professeur de science politique à l'Université Simon Fraser et chercheur à la Chaire de recherche sur la francophonie et les politiques publiques.

« C'est une situation très difficile pour la Fédération, dit-il en entretien. Soit elle se désolait que deux membres aient signé une entente avec les Anglo-Québécois — alors que la situation du français au Canada n'équivaut pas celle de l'anglais —, et ça alimente les nouvelles, soit elle se tait et ça donne l'impression qu'elle donne son aval. »

Comme Marc Arnal, Rémi Léger juge que le pacte vient à tout le moins « désolidariser la francophonie canadienne et affaiblir la FCFA, qui est le porte-parole des francophones ».

Solidaires

L'entente dévoilée la semaine dernière indique que « les droits linguistiques et des institutions sont menacés en Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick » et qu'il convient d'être « solidaires » pour renforcer le rapport de force de ces communautés. Elle vise ainsi « à cimenter le rapprochement et la collaboration entre les trois partenaires ».

« On a vu ce qui se passe en Ontario [avec les coupes du gouvernement Ford dans les services aux francophones], on sait ce qui s'annonce au Québec avec l'abolition des commissions scolaires et on a au Nouveau-Brunswick un parti qui prône l'abolition du bilinguisme et qui détient la ba-

Je ne sais pas ce que les gens ont à s'énerver, parce que rien ne nous lie les mains. [...] On ne vient pas de signer un pacte avec le diable, mais avec une communauté qui a des aspirations légitimes.

ROBERT MELANSON



lance du pouvoir », déclarait mercredi en entretien Carol Jolin, présidente de l'AFO. « Ce sont partout des reculs importants », ajoute Geoffrey Chambers, président du QCGN.

L'entente indique que les signataires élaboreront un « plan d'action visant à faire des langues officielles un enjeu électoral » de la prochaine campagne fédérale, notamment en demandant la modernisation de la Loi sur les langues officielles. Elle stipule aussi que les organismes devront « être d'accord de façon unanime sur les enjeux qui seront soulevés en vue de l'élection fédérale ».

Pas le diable...

Mais selon les signataires, cela laisse néanmoins chaque organisme maître de ses combats. « Ça a pris une ampleur démesurée par rapport à ce que l'entente dit vraiment, soutient Carol Jolin. On a une marge de manœuvre, rien ne nous oblige à accepter les opinions des autres. Mais on envoie un message politique aux gouvernements. »

« Je m'attendais à une réaction parce que, dès qu'on signe quelque chose avec les anglophones, ça met tout le monde sur le qui-vive », indique Robert Melanson, président de la SANB. « Mais je ne sais pas ce que les gens ont à s'énerver, parce que rien ne nous lie les mains. [...] On ne vient pas de signer un pacte avec le diable, mais avec une communauté qui a des aspirations légitimes. » M. Melanson parle d'une « entente de cordialité : on accepte de travailler sur les points qui nous unissent ».

Pour la professeure de science politique à l'Université Queen's et au Collège militaire royal Stéphanie Chouinard, cette alliance paraît néanmoins « curieuse », voire « incompréhensible ». Cela parce qu'elle « met en lumière la tension du régime linguistique » canadien, dit-elle.

M^{me} Chouinard le soulignait dans un texte récent : « Malgré la situation privilégiée de la minorité anglo-québécoise, malgré l'asymétrie des rapports de force entre les langues et les cultures anglaises et françaises en Amérique, ces communautés sont juridiquement symétriques. » La loi traite les minorités linguistiques sur le même pied, en somme.

« Ça fait longtemps que, dans le milieu universitaire, on revendique une asymétrie dans l'application du régime linguistique », ajoute-t-elle en relevant que les anglophones du Québec ont trois universités et de solides institutions, alors que les francophones d'ailleurs au pays doivent se « battre devant les tribunaux pour faire valoir » leur droit à l'enseignement dans leur langue.

Or, l'alliance des trois organismes reviendrait à « reconnaître qu'il y a une symétrie entre les intérêts », soutient Rémi Léger.



David Saint-Jacques a passé six mois dans la Station spatiale internationale.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le retour parmi les siens

TERRE

SUITE DE LA PAGE A 1

Après avoir contemplé la Terre depuis l'espace durant six mois, l'homme s'émeut de croquer dans une pomme en sentant le vent sur son visage

David Saint-Jacques est de retour sur Terre depuis le 24 juin, après s'être envolé à bord d'une fusée Soyouz le 3 décembre. Il était accompagné de l'astronaute américaine Anne McClain et du cosmonaute russe Oleg Kononenko.

En orbite autour de la Terre pendant 204 jours, celui qui est aussi ingénieur, astrophysicien et médecin de famille a établi un record canadien pour le vol spatial le plus long. Sans surprise, l'expédition a laissé ses traces sur l'homme de 49 ans, tant physiques que psychologiques. Il a confié encore ressentir les effets de l'apesanteur sur son équilibre parfois vacillant, un souci commun à tous les astronautes de retour sur la terre ferme, a-t-il ajouté.

« Ça prend de 2 à 6 mois avant d'être complètement fonctionnel. C'est comme un retour progressif au travail, si on veut, a-t-il résumé à l'auditoire, un rire dans la voix. J'espère qu'après les Fêtes, je serai un mari, un père, un ami et un employé standard ! »

L'astronaute assure néanmoins ne pas ressentir de douleurs et ne pas avoir perdu, « à première vue », trop de densité osseuse. Il n'éprouve pas non plus de complication liée à sa vision, autre répercussion connue des voyages dans l'espace. Un contrepoint également surveillé : les risques de développer un cancer puisqu'il a été davantage exposé au rayonnement cosmique. « Mais généralement, je crois avoir été assez chanceux sur les effets », a insisté M. Saint-Jacques.

Moments forts

Lors de sa mission, le natif de Québec a effectué une sortie extravéhiculaire de six heures et demie. En suspension dans l'immensité de l'espace, la Terre tournant à ses pieds, l'astronaute se remémore un moment « émouvant ». « Les gens me demandent si on se sent petit. Étrangement, non, a-t-il raconté. Je sentais plutôt que je faisais partie de ce truc gigantesque qu'est l'esprit humain. »

David Saint-Jacques est en outre devenu le premier astronaute canadien à utiliser le bras robotique « Canadarm2 ». Il était chargé d'attraper en orbite une capsule cargo lancée par le transporteur SpaceX, une tâche pour laquelle l'engin — « une source de fierté constante » pour lui — n'a pas été initialement conçu. Cet « exploit » a été rendu possible par le travail acharné des ingénieurs de l'ASC « et beaucoup de jus de cerveau », a-t-il pris soin de préciser.

« Il n'y a pas une opération majeure dans la station qui ne requiert pas le bras canadien. C'est vraiment au cœur de tout ce qui se fait là-haut. »

Nouvelle perspective

Le mois dernier, quelques heures avant de quitter la station spatiale, le Québécois avait transmis deux photographies prises de l'espace de la Colombie-Britannique et de la région du Nunavik, dans le nord du Québec, en écrivant que la vue des paysages canadiens grandioses lui manquerait.

Si la vue qui lui a été offerte de contempler depuis la SSI était « exceptionnelle », « elle était toujours la même ». Cette vue, elle a plutôt éveillé en lui une soif de découvrir les paysages que recèle notre planète, « complexes et diversifiés ». Mais surtout, d'apprécier les joies de l'existence, « toutes ces choses qu'on prend pour acquises ». « La joie de marcher dehors, de croquer dans une pomme fraîche, d'avoir le vent dans le visage... Ce sont des joies simples qui reprennent toute une aura pour moi », a-t-il exposé, philosophe.

Entouré des siens au chalet de ses parents, le père de trois enfants a d'ailleurs récemment « profité du coucher de soleil sur le lac des Deux-Montagnes ». « Je l'ai souvent vu d'en haut. »

La suite

Comme tous les astronautes canadiens, David Saint-Jacques travaille depuis le centre spatial de la NASA à Houston, au Texas. Il compte prochainement y réintégrer ses fonctions d'agent de liaison (capcom), dont le rôle principal est d'assurer la communication avec l'équipage à bord de la SSI. « Je pense que je vais voir ça d'un œil complètement différent maintenant. Je vais faire ça différemment, c'est sûr », a-t-il ajouté.

« La carrière d'un astronaute, c'est toujours d'un horizon à l'autre. On va voir, a-t-il ajouté. Mon objectif pour le moment, c'est de me rétablir complètement et de redevenir un membre actif du corps des astronautes. »

Et maintenant que cette mission est derrière lui, n'y a-t-il pas une chance que la nostalgie de cette expérience d'une vie s'installe doucement ? L'astronaute s'est empressé de répondre par la négative, loin d'avoir le cafard.

« J'ai eu la chance d'accomplir tout ce que je pouvais rêver d'accomplir là-haut. J'y retourne souvent dans ma tête. Je ferme les yeux et je m'imagine là-haut. Mais je suis parti sans remords ni regret. »

AVIS DE DÉCÈS

Rowan, Renée
née Renée Marie Blanche Pelletier

est décédée paisiblement, le 7 juillet 2019, à l'âge de 95 ans.

Elle laisse dans le deuil ses enfants Marc et Christine, ses petits-enfants Eric, Dominique (Sandra), Stéphanie, Katerine (Sam), Nicolas (Karine) ainsi qu'Hélène Clément (belle-fille) et Alain Roche (beau-fils).

Une célébration sera organisée dans l'intimité.

Pour ceux qui le souhaiteraient, au lieu de fleurs un don au journal Le Devoir serait grandement apprécié.

III PATRIMOINE

Un immeuble mythique laissé à l'abandon

L'ancienne École du meuble, où enseignèrent plusieurs grands artistes québécois, est inoccupée depuis des années

JEAN-FRANÇOIS NADEAU
LE DEVOIR

À Montréal, en plein cœur du Quartier latin, au coin du boulevard René-Lévesque et de la rue Berri, on trouve un élégant immeuble de style Beaux-Arts qui abrita longtemps l'École du meuble de Montréal, un établissement célèbre par le bouillonnement de talents qui s'y trouvaient. L'immeuble est inoccupé depuis des années. Personne n'y prête plus attention.

C'est là pourtant qu'en 1948 va éclater un scandale retentissant autour de *Refus global*, ce manifeste considéré désormais comme un jalon important de l'histoire de la modernité québécoise. Paul-Émile Borduas y enseigne. Ce sera l'occasion de l'encourager à prendre la porte.

On ne trouve même pas une plaque commémorative sur l'édifice pour en souligner l'importance, à l'heure pourtant où les hommages à *Refus global* et à ses artisans se sont multipliés.

Historien de la conservation architecturale, Martin Dubois a étudié ce bâtiment. Il affirme que « pendant plus de deux décennies, l'établissement suscite un véritable engouement en raison de la qualité exceptionnelle de ses enseignants ».

Parmi le personnel, on trouvera, outre Paul-Émile Borduas, les critiques d'art Maurice Gagnon et Gérard Morisset, le peintre Jean-Paul Lemieux, l'illustrateur Frédéric Back, l'architecte Marcel Parizeau. Au programme, l'architecture, le design, la décoration intérieure, l'ébénisterie, la sculpture, la peinture, la forge, la céramique, le tissage, la tapisserie.

L'École du meuble est créée, dans l'entre-deux-guerres, par le gouvernement libéral d'Alexandre Taschereau afin de stimuler l'industrie du meuble. Elle conjugue de nouvelles méthodes de production et de design au savoir-faire artisanal québécois. On cherche alors, dans un esprit national renouvelé, à développer une industrie qui serait capable de répondre aux besoins en mobilier, tout en instaurant une signature d'ici dans le mobilier, par exemple en réinterprétant les formes du meuble traditionnel pour créer des lignes d'ici.

À la fin de l'année scolaire 1947, les étudiants de l'École du meuble font la grève. Parmi eux, le peintre Jean-Paul Riopelle et le photographe Maurice Peron. Refus, en ce qui concerne Riopelle, d'accepter son diplôme des mains du directeur, Jean-Marie Gauvreau.

« Pour diminuer l'influence de Borduas, Jean-Marie Gauvreau lui retire en 1947 la moitié de ses cours », explique au *Devoir* Gilles Lapointe, professeur au département d'histoire de l'art de l'UQAM.

« Mais il n'a pas diminué son salaire. Impossibilité donc, pour Borduas, de protester officiellement, puisque cette décision semblait l'avantager. Ce procédé de Jean-Marie Gauvreau avait pour but de séparer Borduas des éléments les plus contestataires, et surtout diminuer son influence auprès d'eux. »

Plusieurs monuments de la culture québécoise sont passés par l'École du meuble, dont Madeleine Arbour,



L'immeuble bâti au coin des rues Berri et René-Lévesque a abrité l'École du meuble de Montréal, fondée en 1935.
JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Marcel Barbeau, Marcelle Ferron et Claude Jasmin.

Un architecte de renom

Cet immeuble de style Beaux-Arts, d'abord connu sous le nom d'Académie Marchand, est en lui-même loin d'être banal. Avec des décorations subtiles et ses grilles de fer forgé, il compte parmi les plus élégants des environs.

La construction est l'œuvre de l'architecte Jean-Omer Marchand (1872-1936), à l'époque le seul architecte canadien diplômé de l'École nationale supérieure des beaux-arts de Paris. Plusieurs fois récompensé par des prix, sa carrière est sans équivalent à l'époque.

On doit à Jean-Omer Marchand plusieurs constructions publiques importantes, dont à Montréal la chapelle du Grand Séminaire, l'édifice de la Cour municipale, le Bain Généreux, devenu l'Écomusée du fier monde, et la résidence cossue du financier Rodolphe Forget, aujourd'hui le consulat de Russie.

Considéré comme l'un des architectes canadiens les plus novateurs au début du XX^e siècle, Marchand va contribuer à la conception de l'édifice central du parlement à Ottawa. Le château Beauce, à Sainte-Marie, en ins-

tance de classement pour son importance par le ministère de la Culture du Québec, est aussi de sa main.

Un fantôme

Les projets de revitalisation de cet immeuble au profit d'écoles de métier d'aujourd'hui ont tous été recalés, déplore la directrice de l'École d'ébénisterie d'art, Marie-Amélie Saint-Pierre. « Nous avons eu plusieurs projets pour tenter de relocaliser nos écoles, y compris celui-là, mais sans succès. Nous manquons d'espace. »

Ce lieu était en particulier très prisé pour y installer l'École de Joaillerie et l'École de lutherie, ce que confirment les directions respectives.

Selon Stéphane Blackburn, directeur de l'École de Joaillerie de Montréal, les projets pour relocaliser son institution tombent systématiquement à l'eau depuis une dizaine d'années, alors qu'elle n'est plus à même de se développer dans les locaux exigus et dispendieux qui sont les siens au centre-ville. « Nous n'avons plus de place pour accueillir les nouvelles technologies. Les ministres le savent, mais rien ne bouge. »

Du côté de la CSDM, le propriétaire de l'immeuble, rien n'est prévu pour l'instant afin de revitaliser ce lieu chargé d'histoire. Selon la CSDM, des

C'est là qu'en 1948 va éclater un scandale retentissant autour de *Refus global*, ce manifeste considéré désormais comme un jalon important de l'histoire de la modernité québécoise

travaux pourraient être apportés au bâtiment dans les prochains mois afin, tout au plus, d'en maintenir la condition actuelle.

Catherine Harel Bourdon, présidente de la CSDM, explique : « Nous réalisons certains travaux dans cet immeuble pour le conserver dans les prochains mois. » Mais rien n'est envisagé pour l'occuper et lui redonner vie dans un avenir prochain.

« Nous aimerions éventuellement faire des travaux plus importants, si le financement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur le permet, afin d'accueillir des élèves de notre secteur des adultes, car il n'y a aucun gymnase ni cour d'école dans ce bâtiment. »

Jusqu'aux réformes du système d'éducation, au milieu des années 1960, l'École du Meuble a formé quelques générations d'artisans compétents et, malgré elle parfois, des artistes de haut niveau.

À compter de 1958, on la connaît sous le nom de l'Institut des arts appliqués. Environ 600 élèves par année la fréquentaient. Le Cégep du Vieux Montréal en intégrera les actifs à compter de 1969. L'immeuble sera par la suite occupé par divers locataires, avant d'être laissé à l'abandon.

Deux mesures à Laval pour soutenir le patrimoine

JEAN-FRANÇOIS NADEAU
LE DEVOIR

En réaction aux préoccupations du public à l'égard de la protection du patrimoine, la Ville de Laval a consulté divers propriétaires de maisons anciennes dans le but d'actualiser une partie de sa politique de préservation.

Par l'adoption d'une nouvelle réglementation, Laval vise « à reconnaître une certaine de nouveaux bâtiments d'intérêt patrimonial situés à l'extérieur des territoires patrimoniaux » et à les assujettir à un plan préalable d'intégration architecturale dans l'éventualité de développements.

Concrètement, cela devrait permettre à des propriétaires de maisons jugées d'intérêt de bénéficier d'une aide accrue. Laval va, à cet égard, « bonifier l'aide financière pour des travaux de rénovation et de restauration de bâtiments d'intérêt patrimonial ».

L'aide financière maximale passe ainsi à 25 000 \$ par période de trois ans.

Elle était auparavant de 12 500 \$ par période de 5 ans. Un pourcentage plus élevé des dépenses admissibles est pris en considération.

Divers travaux secondaires sont aussi considérés désormais comme étant le fait d'une volonté « d'assurer la pérennité du bâtiment patrimonial » et, en conséquence, gratifiés d'un appui par la municipalité.

Démolitions et protections

Au cours de la dernière année, la municipalité a adopté pour la première fois un règlement qui doit en principe rendre les démolitions moins faciles à Laval. La municipalité encadrera la démolition d'immeubles d'intérêt patrimonial tout en constituant un comité de démolition.

Dans la deuxième municipalité en importance au Québec, le développement immobilier réalisé au détriment du patrimoine bâti avait les coudées franches depuis un grand nombre d'années.

Laval compte aussi désormais sur les effets bénéfiques que pourrait entraîner la création d'« un comité interservices » afin de favoriser « une meilleure coordination entre les équipes municipales » concernées par la pérennité des bâtiments patrimoniaux. La municipalité n'a cependant pas précisé

avoir davantage recours à la loi sur le patrimoine québécois pour citer des bâtiments d'intérêt sur son territoire.

La citation est un outil légal qui permet en principe d'assurer un degré supplémentaire de protection pour certains édifices dont la valeur est ainsi reconnue.

Harcelé au travail?

Voyez
François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

III SANTÉ PUBLIQUE

Silences de plomb

L

es conclusions du rapport de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) sur la présence de plomb dans l'eau des écoles et des garderies, dévoilées dans *Le Devoir* d'aujourd'hui, sont des plus troublantes, car elles établissent que dans certains établissements des enfants sont exposés à des niveaux de plomb susceptibles de nuire à leur développement intellectuel. Mais le véritable point d'inquiétude ne se trouve pas dans les données dévoilées, selon lesquelles 3 % des établissements testés présentent des taux de plombémie supérieurs à la norme. Il réside dans les silences de ce rapport : absence de conclusions et de recommandations fermes, sous-estimation des résultats au regard de la méthodologie employée. Le rapport est d'une timidité accablante si on l'expose à la gravité du sujet.

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD



Voici ce que l'on sait : l'INSPQ a produit un rapport destiné au ministère de la Santé et des Services sociaux dont les objectifs sont on ne peut plus clairs. 1. Décrire l'état des connaissances sur les niveaux de contamination par le plomb de l'eau des écoles et des garderies. 2. Estimer l'impact de l'exposition au plomb sur la « plombémie » des enfants. 3. Évaluer le risque au regard du développement intellectuel des enfants. 4. Discuter de la pertinence d'une surveillance à « chaque point d'eau utilisé par les enfants dans ces établissements ».

L'examen de l'INSPQ révèle que, dans 11 écoles et 4 garderies sur les 436 établissements testés, les taux de plomb dépassaient la norme de 10 µg/L régie par le Règlement sur la qualité de l'eau potable. Les concentrations hors normes variaient entre 12 et 350 µg/L.

Mais les données divulguées brossent-elles le portrait le plus juste ? Deux éléments de réponse permettent de conclure que le rapport « sous-estime » la situation réelle. La norme recommandée par Santé Canada n'est plus de 10 µg/L, mais bien de 5 — nous voilà donc à 8,5 % d'établissements touchés en changeant de norme. En outre, la méthodologie préconisée pour maximiser la lecture la plus fiable n'est pas de prendre l'échantillon après avoir laissé l'eau s'écouler du robinet pendant cinq minutes, ce qui correspond à la pratique au Québec, mais bien de la tester dès le premier jet, ce qui entraînerait une hausse des taux dans certains établissements.

Alors, docteur, est-ce grave ? Quiconque s'attardera à la lecture du document cherchera réponse à cette question lancinante mais, hélas, n'en trouvera pas trace. Les questions, pourtant, fusent. Doit-on s'inquiéter du niveau de plomb toléré dans l'eau potable des écoles et des garderies ? Doit-on s'alarmer des effets secondaires potentiels du plomb, dont on dit textuellement dans le rapport qu'il a des effets nuisibles particulièrement « sur les systèmes nerveux, cardiovasculaire, hématologique, rénal et immunitaire ainsi que sur la reproduction », en plus d'être particulièrement néfaste chez les jeunes enfants en matière de développement cognitif, avec une perte possible de 1 à 7 points de quotient intellectuel ? Doit-on se soucier du fait que le Québec emploie une méthodologie qui sous-évalue l'étendue du problème — le fameux prélèvement au robinet après écoulement d'eau de cinq minutes ? Pourquoi choisit-on de miser sur la donnée la plus faible (3 % des établissements touchés) alors que, si la norme recommandée par Santé Canada avait été appliquée, ce sont 8,5 % des établissements qui seraient touchés ?

Le rapport conclut mollement, sans l'ombre d'une carapace : nous savons peu de choses et, au regard de ce que l'on sait, nous ne sommes pas inquiets. On comprendra l'INSPQ de ne pas vouloir alarmer la population sans raison valable : la santé publique juge rassurant qu'une majorité d'écoles présente des taux bien en deçà des niveaux de dangerosité établis. On soupçonne en outre une certaine inquiétude administrative et financière face aux normes recommandées par Santé Canada et dont la mise en application dans le champ provincial causerait un chambardement majeur et coûteux dans le réseau des écoles et des garderies — méthode de surveillance, de prélèvement et correctifs à apporter. Ces considérations devraient-elles empêcher de connaître le risque d'exposition dans l'ensemble des établissements fréquentés par les plus petits, étant donné la nature des effets possibles sur leur santé ? Poser la question, c'est y répondre.

Steven Guilbeault critique François Legault pour s'être joint aux « anti-taxe carbone »



LETTRES

Desjardins et la protection Equifax

M. Guy Cormier, Pour le restant de ma vie utile, lire ici jusqu'à ce que mon décès soit confirmé par un formulaire gouvernemental SP3, je demeure responsable de mon nom, de ma date de naissance et de mon numéro d'assurance sociale. Je m'acquitte de cette responsabilité quotidiennement. Je suis tenu responsable devant la loi des possibles problèmes liés à un laxisme de ma part.

Je fais partie des 2,9 millions de membres Desjardins qui ont vu leurs données personnelles volées. Je suis membre chez Desjardins depuis 56 ans. Je n'ai commis aucune imprudence en ce qui concerne la confidentialité de mes données. J'ai agi de façon prudente et responsable. J'ai appliqué les règles de sécurité hautement efficaces, entre autres en me connectant via le VPN de ma compagnie ou en utilisant mon portable sécurisé et crypté. Même chose pour mon cellulaire. Je n'ai fait preuve d'aucun laxisme. J'ai mitigé les risques. Pendant des années.

Malheureusement pour 2,9 millions de vos membres, la bête se terrait à l'intérieur de vos murs, M. Cormier. Elle a été embauchée par vos ressources humaines. Elle a bénéficié de privilèges d'accès autorisés par vos services de technologies de l'information. Elle a été surveillée (ou non) par vos systèmes de sécurité. Ces quatre affirmations ont en commun une chose, M. Cormier : vous et le Mouvement Desjardins comme employeur de la bête. Vous comprendrez que je trouve l'offre de Desjardins concernant une protection gratuite avec Equifax pour cinq années insuffisante et même irresponsable. Voire condescendante. [...] Annoncé puisqu'il faut faire quelque chose, poser des actions concrètes. Un geste à courte portée. Jusqu'à ce que les gens oublient dans cinq ans.

Je m'attends à ce que Desjardins prenne ses responsabilités et traite ses clients comme il se doit. Que Desjardins mitige les risques à son tour. Pendant des années. Je vous invite à relire votre mission, votre vision et vos valeurs affichées sur votre site d'entreprise. Je demande donc à Desjardins de m'offrir gratuitement une protection aussi longue que le restant de ma vie utile.

Daniel Séguin
Gatineau, le 8 juillet 2019

S'adapter aux milieux inondables

Bonjour, Madame la Ministre Geneviève Guilbeault !

J'ai été impliqué en politique provinciale et au conseil de quartier de Montcalm à Québec et je vous supplie d'une chose : n'interdisez pas la construction en zone inondable. Au contraire, encouragez-la, mais contraignez-la à être adaptée au milieu. Moi, je ne peux admettre qu'un entrepreneur consciencieux fasse une cave dans une zone inondable. Par contre, il y a dans le monde de très beaux projets domiciliaires construits sur pilotis ou selon d'autres technologies avancées, les infrastructures étant adaptées. Il faut obliger toute construction en zone inondable à être appropriée au milieu. Ne fermez pas la porte à de très belles perspectives pour personnes aisées et pour architectes non châtés, mais de grâce, rappelez qu'à partir de l'an prochain, tout individu établi en zone inondable ne sera plus dédommagé si sa propriété n'est pas adéquate pour la zone (un programme Réno-Vert pourrait être ajusté pour les inondés de cette année).

Guy Boivin
Québec, le 6 juillet 2019

LIBRE OPINION

L'égalité de traitement des non-croyants avec les croyants reste à achever

Michel Virard
Président, Association humaniste du Québec

Dans *Le Devoir* du lundi 8 juillet, M. Carl Therrien, professeur agrégé à l'Université de Montréal, département d'histoire de l'art et d'étude cinématographique, spécialiste des jeux vidéos, accuse nommément l'Association humaniste du Québec « d'aveuglement quant aux contradictions et déséquilibres introduits par cette loi [la loi 21] » et « remet en question les prétentions humanistes de plusieurs intervenants dans ce débat ». Au moins cette attaque frontale a le mérite de la clarté : Carl Therrien a une vision de l'humanisme qui diffère sensiblement de celle prônée et pratiquée par les organisations humanistes séculières nées au Québec.

Lorsque la première association humaniste est née au Québec (Humanist Association of Canada, 1968), c'était le D^r Henry Morgentaler qui en était cofondateur et premier président. Tout comme aujourd'hui avec la neutralité de l'État, sa lutte ne faisait pas l'unanimité ni

au Québec ni au Canada. Il avait dû trancher dans une situation délicate : l'avortement n'est jamais un acte qu'on choisit de gaîté de cœur. C'est précisément cette capacité d'évaluer les conséquences à long terme d'une action qui distingue les décisions humanistes de celles inspirées par des codes moraux inflexibles et myopes. Henry voyait plus loin, il connaissait très bien les conséquences du refus de l'avortement, que ce soit pour la mère ou pour l'enfant non désiré. Il avait aussi perçu que la société québécoise de l'époque refusait désormais l'hypocrisie entourant l'avortement, en pratique permis aux femmes aisées et interdit aux femmes pauvres. C'est parce que nous voulons voir plus loin que, comme Henry en son temps, nous avons choisi de soutenir des mesures, telle celle concernant les signes religieux dans la fonction publique, qui ne font pas forcément l'unanimité.

Trois objectifs

Lorsque nous avons créé l'Association humaniste du Québec, en 2005, pour avoir une association

francophone, nous avons trois objectifs majeurs soutenus par tous nos membres, au-delà de notre mission officielle qui demeure toujours le développement de la pensée critique dans la population du Québec. Il y avait le droit de mourir dans la dignité, la sécularisation de l'État et l'égalité de traitement des non-croyants avec les croyants. Nous avons aidé à la création de l'AQDMD, et le droit de mourir dans la dignité est maintenant une réalité, même si incomplète. Une étape importante de la sécularisation de l'État s'est faite finalement le 16 juillet 2019, quoique l'on puisse considérer que le jugement Gascon du 15 avril 2015 soit, en fait, la première vraie description de ce que la neutralité de l'État impose. C'était le jugement qui mettait un terme à la saga du maire de Saguenay, Jean Tremblay, qui était convaincu que « sa liberté de religion » lui permettait d'imposer une prière théiste à tous ceux présents aux sessions du Conseil municipal.

L'égalité de traitement des non-croyants avec les croyants reste à

achever et cela dépend des trois ordres de gouvernement. L'État québécois nous refuse l'égalité de traitement en matière de cérémonies de mariage réalisées par nos célébrants (à la différence de l'Ontario). L'État fédéral continue de nous imposer la « primauté de Dieu » dans le préambule de sa charte des droits et les municipalités et autres commissions scolaires continuent de conserver des crucifix là où ils n'ont rien à faire. Mais surtout le poids fiscal des activités religieuses continue de s'appliquer aux non-croyants. Et ici je ne parle pas d'activités véritablement charitables, mais bien d'activités de promotion des mythes religieux. Toutefois, et c'est là que la loi 21 est immensément importante, la déclaration formelle de la laïcité de l'État québécois permettra enfin de contester les privilèges fiscaux des clergés. N'en doutez pas, ce sera la prochaine étape. Récemment, *Le Devoir* a d'ailleurs participé à cette prise de conscience par une série magistrale d'articles sur cette question. M. Therrien nous

connaît bien mal s'il pense que nous sommes satisfaits de la loi 21. Oui, nous l'appuyons car elle représente clairement une première étape vers une laïcité de fait, mais, comme lui, nous regrettons les crucifix laissés au bon vouloir de décisions locales, ce qui est une abdication de la responsabilité de l'État de fournir en environnement neutre aux citoyens.

Si l'État n'a pas à financer les cultes, il n'a pas non plus à prêter sa puissance, son rayonnement, ses moyens, à des mouvements politico-religieux qui, sous le couvert de la « liberté de religion », entendent usurper son influence à leur profit. Il faut une bien grande naïveté et une ignorance crasse de l'Histoire pour croire un instant que les religions soient intéressées à autre chose que leur propre prééminence. Elles sont parfaitement capables de manipuler des individus, à leur insu. La loi 21 met un frein à ces tentatives de perversion de l'État et elle le fait sans même qu'une seule personne perde son emploi. Je m'étonne que M. Carl Therrien, athée ou agnostique (selon le jour), vole si vite à la défense d'idéologies qui ne veulent rien de moins que l'« invisibilisation » des non-croyants. L'AHQ n'a jamais proposé une laïcité à « géométrie variable » et encore moins une « catholaïcité ». D'habitude, on nous reproche plutôt de proposer une laïcité sans adjectif et donc sans concession. M. Therrien devrait lire nos mémoires au gouvernement avant d'entreprendre de crucifier les humanistes séculiers sur la place publique.

III LÉGISLATION

De la laïcité au Canada

Christian Houle
Avocat, Montréal

L'adoption de la Loi sur la laïcité de l'État (16 juin 2019), visant les personnes en position d'autorité, a provoqué la réaction indignée, voire outrée, de l'ensemble de la classe politique et des médias du Canada anglais. Encore une fois, l'adoption d'une loi qui manifeste le caractère distinct du Québec, a été perçue comme un acte de sédition. Après le documentaire *The story of us* (film de propagande, de fiction historique, fédéraliste et francophobe), on nous présente maintenant *Au cœur des ténèbres de la Belle Province*. Au lendemain même de l'adoption de la loi, les acteurs politiques du Canada anglais étaient prêts à faire leur entrée sur scène : déclarations outrées, formules convenues, ton condescendant, le tout saupoudré de quelques calomnies (« loi haineuse », « raciste »), le grand jeu, quoi !

Contrairement au consensus des anglophones contre la loi 101, la question de l'interdiction de signes religieux chez les agents de l'État, ne fait pas consensus au Canada anglais. D'où l'importance de la mise en scène politique, où, avec une mauvaise foi consommée, les acteurs politiques du « ROC », ont réduit, de façon absurde, la Loi sur la laïcité à de la discrimination contre les minorités. On dresse le tableau d'un Québec plongé dans les « ténèbres du nationalisme » ; encore une fois ! L'hégémonie de la culture américaine, et donc indirectement des nations anglophones, leur fait jauger les valeurs des autres nations occidentales, selon le prisme de leur propre code culturel, implicitement accepté comme l'aboutissement ultime du monde occidental. Dans ce contexte, que le peuple québécois ose prétendre définir lui-même son modèle d'intégration sociale constitue une pure provocation aux yeux des « élites » du Canada anglais.

La conception française de la laïcité de l'état ne correspond pas à celle du « secular state », telle que la conçoivent les pays anglo-saxons. La laïcité de l'état en France est née avec la Révolution de 1789. Elle en conserve dans son application, une forme radicale, qui impose une séparation complète de l'État et de la religion. La neutralité de l'État lui impose de ne reconnaître aucune religion, afin de respecter de manière égale toutes les croyances, incluant l'absence de croyances religieuses.

Histoire tumultueuse

La conception anglo-saxonne d'un État séculier (*secular state*), trouve sa source dans l'histoire tumultueuse de la réforme protestante des pays anglo-saxons. La conception d'un État séculier est le fruit d'un compromis prag-



VALÉRIAN MAZATAUD LE DEVOIR

matique, typiquement anglo-saxon, qui établit que l'institution étatique est un arbitre neutre, qui reconnaît toutes les religions, sans en privilégier aucune (bien que, historiquement, cela excluait le culte catholique). Cette conception d'une forme d'État neutre est très étroite, car elle ne s'applique qu'aux institutions et non aux représentants de l'État et de ses agents. De fait, la liberté de religion des individus au Canada, comme aux États-Unis, prime sur la souveraineté du peuple. Dans le contexte canadien où le multiculturalisme est imposé comme un dogme, la vision traditionnelle de la liberté de religion réduit le rôle de l'État à celui d'un arbitre neutre, mais largement impotent face aux revendications à caractère religieux.

Ce rappel historique est important afin de ne pas tomber dans le piège de la culpabilisation, même si les tribunaux devaient finalement mettre la hache dans la loi 21 sur la laïcité. Or, il n'est pas nécessaire d'être constitutionnaliste pour savoir que la Charte canadienne des droits et libertés constitue un terrain particulièrement hostile à la conception de la laïcité, telle que défendue par la Loi sur la laïcité de l'État. S'il est possible que la clause dérogatoire prévue à l'article 32 de la Charte passe le test des tribunaux, il faut dire cependant que rien n'est moins sûr. Même en insérant une clause dérogatoire dans la loi sur la laïcité, celle-ci demeure vulnérable face aux recours devant les tribunaux pour en contester la validité. Comme la question de la laïcité est devenue un enjeu de société fondamental pour la majorité des citoyens québécois, le problème de la légitimité de la loi sur la laïcité demeurera.

La question de la légitimité relève de l'interprétation des tribunaux, mais sa source trouve son origine dans la volonté du peuple souverain, et donc est de la compétence de l'Assemblée nationale du Québec. Comme le raptivement de la constitution en 1982 s'est fait sans même l'accord des représentants du peuple québécois, les décisions des tribunaux relatives à la loi 21, sur la question de la laïcité de l'État québécois, débordent la sphère juridique. La question de la laïcité sera un enjeu politique, ou ne sera pas.

Pour la première fois depuis le référendum de 1995, le peuple québécois a posé un geste important d'affirmation nationale en choisissant de définir lui-même la nature de l'État du Québec. Le gouvernement de la CAQ, dirigé par François Legault, a fait acte de courage et de vision. Par-delà les clivages politiques de gauche et de droite, les citoyennes et citoyens du Québec, qui s'identifient d'abord comme membres de la nation québécoise, doivent soutenir leur gouvernement. Car ce n'est que le début d'une âpre lutte pour l'établissement d'un État laïque en Amérique du Nord. Les tenants du multiculturalisme canadien veulent réduire au rang de minorité ethnique la nation québécoise. La loi sur la laïcité, de par sa nature même, constitue un rempart contre le multiculturalisme, et comme telle, sera l'objet de toutes les attaques juridiques, idéologiques et politiques. En fin de compte, la laïcité de l'État du Québec ne sera effective et durable que si, par-delà les aléas des contestations judiciaires, une réponse politique est trouvée. Sinon, la laïcité n'aura été qu'un mirage, précédant la dissolution de la nation québécoise dans le Canada « postnational ».

Le cœur du Vieux-Québec a été arraché

Christine Morency
Artiste en arts visuels
Résidente du Vieux-Québec

Je me suis assise une petite heure devant l'ancien marché du Vieux-Port. Désolation ! Le cœur du Vieux-Québec a été arraché et avec lui une part du tissu social. C'est complètement inconnu pour les gens qui vivent en banlieue, mais le marché du Vieux-Port était une expérience socialement enrichissante, dans un quartier vivant et reflétant encore la vie et les mœurs des résidents. S'y rendre tôt le matin pour voir les producteurs s'installer et pouvoir les saluer, profiter du poisson frais tout juste arrivé, apprécier la réunion d'habités qui viennent s'asseoir quotidiennement devant le marché en s'entremêlant joyeusement aux touristes. Se reconnaître l'un l'autre. Ce marché-là, c'était nos racines, c'était l'âme du peuple.

Je suis attristée aussi de réaliser que nous avons perdu l'endroit de ravitaillement quotidien pour nous, nombreux résidents du Vieux-Québec qui nous déplaçons à pied ou à vélo. Notre quartier souffre cruellement de services de proximité et c'est maintenant une réelle problématique pour nous.

L'endroit est désert, il n'y a plus de fleurs qui débordent de partout par terre...

J'ai vu par contre pas mal de touristes tenter d'ouvrir la porte sans succès, puis repartir bredouilles. À deux d'entre eux, des Français, j'ai pu expliquer où est la place d'Armes afin d'utiliser la navette qui les mènerait au nouveau marché. « Non, ce n'est pas vraiment les aliments que nous cherchions, mais l'expérience de l'endroit. Nous en avons entendu parler, et ici il y a les bateaux, la rue là (me pointant la rue Saint-Paul), tout est beau ! C'est dommage. Pourquoi a-t-il été déplacé ? »

Bien oui, pourquoi M. Labeaume ? Je fréquentais le marché du Vieux-Port avec mon père à l'âge de huit ans. Je le fréquentais encore récemment, jusqu'à sa fermeture, à cinquante-deux ans. Et je ne suis pas la seule. C'était le cas de plusieurs résidents de Québec et du quartier qui ont vu grandir le marché. C'est le temps qui fait l'âme des choses. Ce sont les gens qui façonnent un endroit avec leur fréquentation et leur histoire. Je voyage beaucoup et j'aime faire les marchés. Ce qui fait l'ambiance, le petit quelque chose qui nous incite à nous asseoir, rester un peu, à nous

imprégner d'un endroit et repartir en ayant l'impression de connaître les habitants, c'est ce que nous retrouvons au marché du Vieux-Port. Je comprends les touristes qui doutent de retrouver cette âme, ce sentiment d'un marché typique, en se rendant au Grand Marché qui n'est somme toute qu'un hall d'alimentation comme il y en a partout.

Ce que je ne comprendrai jamais, c'est pourquoi a-t-il fallu déshabiller Paul pour habiller Jacques ? Pourquoi ne pas avoir laissé le choix aux producteurs et aux commerçants ? Était-ce parce que, au fond, on doutait du succès d'un marché installé dans un endroit dévitalisé, asphalté, bordé d'autoroutes polluantes et que la seule façon d'avoir des producteurs était de ne pas leur laisser le choix ? Fallait-il vraiment sacrifier le Vieux-Québec en lui enlevant ce service de proximité très important et en le dévitalisant encore un peu plus ? J'entends que la Ville cherche le moyen d'attirer des familles dans le Vieux ! Faudrait déjà commencer par cesser d'enlever les riches acquis gagnés au fil des années.

C'est très dommage que, pour un *trip* de grandeur, il ait fallu frapper sur ce qui était déjà fragilisé...

C'est le temps qui fait l'âme des choses. Ce sont les gens qui façonnent un endroit avec leur fréquentation et leur histoire.

Ces « cas isolés » si nombreux

ÉMILIE NICOLAS



Ariane Metellus est mère de quatre enfants. Pour les mettre au monde, elle a dû subir quatre césariennes, et trop de mauvaises expériences avec le système de santé. D'une opération qui commence sans qu'on ait vérifié si la péridurale avait fait son effet (ce n'était pas le cas, vous imaginez), à un médecin qui lui déclare qu'il était fréquent que les femmes noires aient le bassin « trop étroit » pour vivre un accouchement naturel (ah bon), en passant par des décisions médicales prises sans qu'on lui en explique les raisons : elle en a vécu beaucoup.

Elle en a vécu tellement qu'elle s'est découverte une vocation. Après ses expériences, Ariane a suivi une formation comme consultante périnatale et accompagnante à la naissance. Depuis, elle aide sa clientèle à vivre chaque étape de la grossesse dans la dignité, et tente de la protéger de ce que le système peut avoir de plus déshumanisant, des examens à la salle d'opération. « Selon les normes, le médecin doit se présenter, expliquer l'intervention, puis demander le consentement avant d'intervenir. Dans les faits, les choses ne se déroulent pas toujours ainsi. On connaît les pressions sur le système de santé québécois. L'impératif de productivité et de rendement est prioritaire », m'explique Ariane.

En 2017, alors que les demandeurs d'asile haïtiens et nigériens se font plus nombreux à la frontière américaine, elle se joint à un groupe qui accompagne bénévolement des femmes migrantes sur le point d'accoucher. Elle est témoin de touchers vaginaux sans communication préalable, de manière presque systématique. Les césariennes sont plus fréquentes qu'en moyenne, sans que les raisons médicales soient claires. Une femme lui confie : « On m'a dit que le travail était lent, que l'accouchement irait plus vite. » On aurait donc simplement cherché à être efficace ? Des économistes ont déjà calculé les effets de la rémunération à l'acte sur le nombre de césariennes réalisées au Canada. Et quand on ne connaît pas le système, on est plus à risque d'en subir une. Ariane a déjà entendu des infirmières jaser dans un corridor : « De toute façon, c'est juste une réfugiée. »

Au fil des années de pratique, Ariane a gagné la confiance de bien des professionnels de la santé. Des employées de plusieurs hôpitaux de Montréal lui ont raconté, indépendamment les unes des autres, qu'on pratiquait les péridurales plus rapidement sur les femmes noires et maghrébines, car la sagesse populaire dans leur unité voudrait qu'elles accouchent « trop bruyamment ». Ça semble complètement farfelu ? Le mythe médical du « syndrome méditerranéen » — l'idée selon laquelle les Latines, les Maghrébines et par extension les Noires expriment beaucoup de douleur pour peu — est déjà documenté en France. Des enquêtes ont aussi révélé des cas de personnes mortes parce qu'elles n'ont pas été prises au sérieux alors qu'elles demandaient de l'aide.

L'an dernier, une poursuite collective a été déposée au nom de femmes autochtones ayant subi des stérilisations forcées dans le système de santé. L'avocate qui porte le dossier a reçu des témoignages venant des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon, du Manitoba, de l'Ontario, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et, oui, du Québec. En janvier dernier, le gouvernement Legault a refusé de se joindre aux efforts pancanadiens visant à enrayer le problème.

Plusieurs experts croient que les stérilisations forcées contemporaines toucheraient aussi des personnes non autochtones handicapées, aux prises avec des dépendances ou incarcérées. Ariane, elle, a rencontré des femmes noires qui ont subi des ligatures des trompes et des hystérectomies sans qu'on leur communique bien ce qu'on s'appropriait à faire.

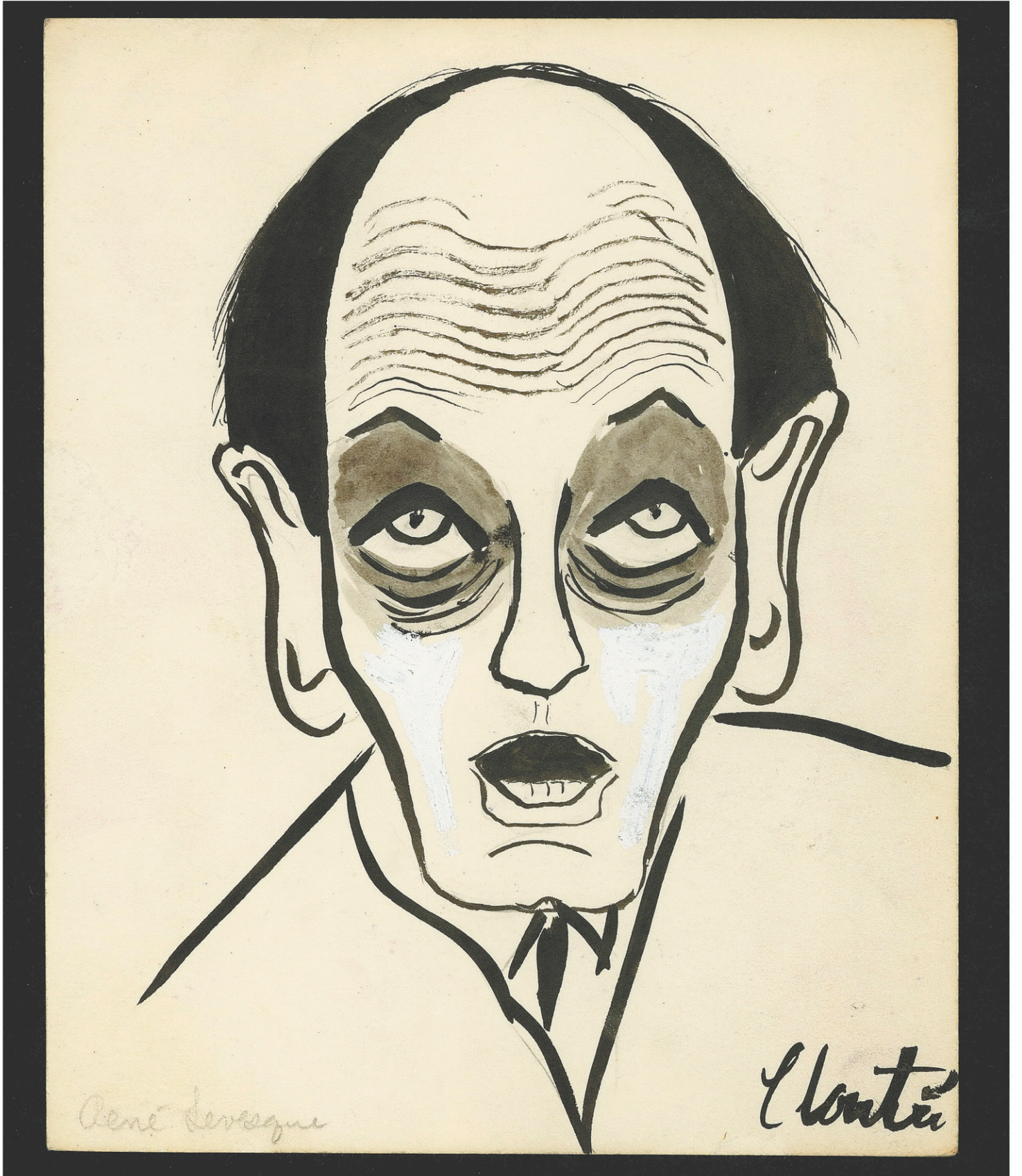
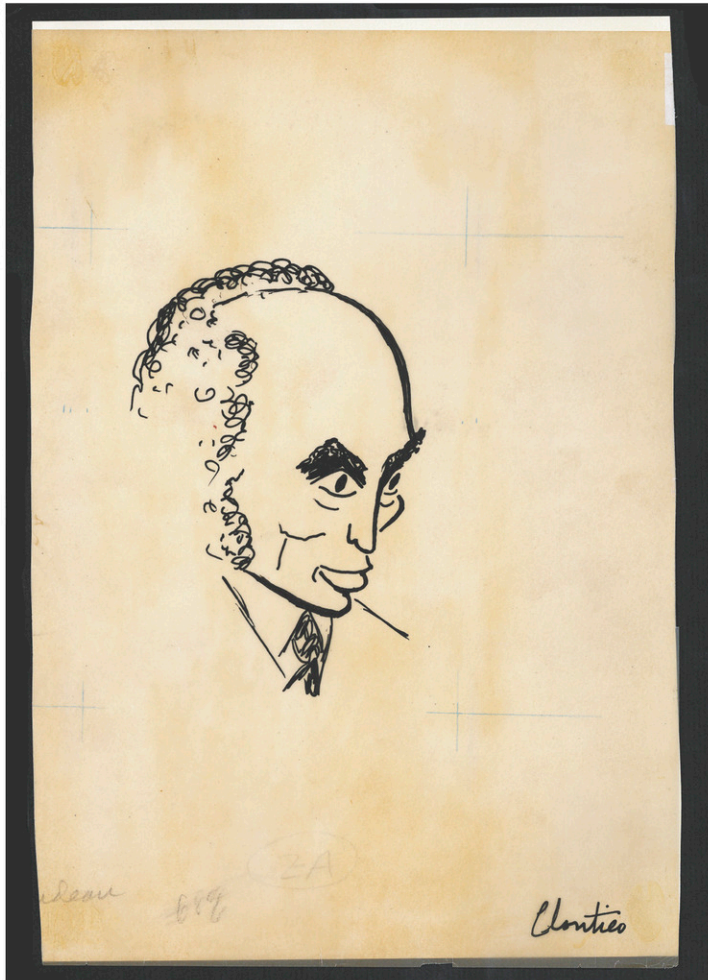
Faut-il croire tout ce qu'Ariane me raconte ? Une campagne contre les violences obstétricales et gynécologiques (VOG) bat son plein au Québec, et les témoignages sont de plus en plus nombreux sur le site Stop VOG (stopvog.com) et en commentaire des articles qui traitent du sujet. Les VOG peuvent toucher n'importe qui, peu importe l'origine et la situation sociale. Mais pour un ensemble de raisons, certaines personnes sont plus vulnérables : les personnes peu scolarisées, les hommes trans, les personnes suivies par les services sociaux, celles qui ne maîtrisent pas la langue ou qui connaissent mal les institutions québécoises — et les femmes qu'Ariane accompagne. Pour les mêmes raisons, les dénonciations sont particulièrement difficiles pour ces victimes.

Depuis quelques semaines, le Collège des médecins et la Fédération des médecins spécialistes multiplient les communications visant à minimiser le problème. Tous les médecins seraient largement formés pour bien comprendre le consentement, et les cas de VOG seraient « isolés ». Il est bien sûr vrai que tous les médecins ne sont pas comme ça. Mais la théorie du « cas isolé » ne se base toutefois sur aucune donnée.

On n'a en effet jamais sondé la population afin de déterminer la fréquence de ce type de situation. On sait toutefois que chaque fois que le sujet est amené, des victimes témoignent et le tabou se lève. On sait aussi qu'en France, aux États-Unis et dans les provinces canadiennes où certains chiffres sont disponibles, le problème s'est avéré criant. Pourquoi donc a-t-on d'abord comme réflexe de remettre en doute l'expérience des femmes comme Ariane ?

« L'image du médecin Dieu tout-puissant, qui sait tout et dont l'autorité ne peut être remise en question est encore bien présente culturellement dans plusieurs milieux, déplore Ariane. Porter plainte fait peur. Et les professionnels de la santé craignent les conséquences s'ils dénoncent des collègues. »

Une enquête publique est demandée par l'équipe de #StopVOG, notamment pour surmonter les obstacles présents dans le système de plainte actuel et libérer la parole. Si les représentants du corps médical québécois sont aussi assurés du caractère exceptionnel de ces cas, pourquoi craindraient-ils de fouiller la réalité ? À moins que leur certitude n'ait rien de scientifique.



III CULTURE

Dans les carnets d'Aline Cloutier

Cette dessinatrice a illustré l'actualité québécoise et internationale pendant des décennies dans un quasi-anonymat

SYLVIE ST-JACQUES
LE DEVOIR

Aline Cloutier nous reçoit dans son appartement du quatrième étage d'une tour d'habitations du centre-ville, où elle jouit d'une vue spectaculaire sur les toits de Montréal. Dans cet ancien hôtel converti en résidence pour aînés, personne n'est au courant que cette active grand-mère urbaine, qui ne fait pas ses 90 ans, serait — du moins selon l'historien de la bande dessinée Pierre Skilling — la toute première femme caricaturiste au Québec.

Robert Bourassa, aux traits pointus et foncés, Pierre Laporte, Jean Chrétien, Claire Kirkland-Casgrain, Brigitte Bardot, Charles de Gaulle, René Lévesque, Maurice Duplessis... Tous ont été la cible du coup de crayon satirique de celle qui signait ses dessins Cloutier.

Hélas, cette diplômée des beaux-arts, mordue de politique et de culture — elle continue d'aller au cinéma plusieurs fois par semaine —, aura dessiné les personnages et les temps forts d'une époque dans un quasi-anonymat.

« J'ai beaucoup frappé aux portes, j'ai envoyé des caricatures à des magazines, mais ça ne leur convenait jamais vraiment. En réalité, mon travail aurait été plus approprié pour des journaux. Sauf qu'à l'époque, on les comptait sur les doigts d'une main ! »

Parmi les œuvres qui remplissent ses cartables, il y a l'unique caricature que

lui a achetée *Le Soleil*, où les têtes du premier ministre britannique Harold Macmillan, du leader soviétique Nikita Khrouchtchev, du président américain Dwight Eisenhower et du président français Charles de Gaulle prennent la forme d'œufs réunis dans un panier pascal. Il s'agissait d'une référence à un sommet avorté entre les quatre leaders, qui devait se tenir à Paris cette année-là.

« Je travaillais alors comme artiste commerciale au journal. Parfois, les journalistes me demandaient des dessins de mode. Mais c'est la seule caricature que j'ai réussi à publier. »

Une caricaturiste est née

C'est aux beaux-arts que s'est révélé le talent d'Aline Cloutier pour la caricature. « Au bout de la troisième année, j'avais un dessin ordinaire, je ne me trouvais pas très bonne. Une semaine, notre professeur nous a demandé de caricaturer un ou une camarade de classe. Ça m'est venu très naturellement. Le prof a été épaté, il trouvait que je dessinais des caricatures un peu comme celles qui se faisaient en Europe », raconte celle qui dit s'être inspirée des magazines européens auxquels son père était abonné.

Malgré les refus, en dépit des revers, Aline Cloutier a continué de dessiner. Du moins jusqu'au référendum de 1995. « J'étais mère célibataire. Il fallait que je gagne ma vie », dit celle qui revient sur ses vaines tentatives de percer dans certains journaux avec ses dessins sur la Crise d'octobre ou encore sur l'affaire Lucien Rivard.



Le fait d'être une femme aurait-il nuí à ses chances de percer ? Probablement. Encore aujourd'hui, l'univers de la caricature demeure un monde bien masculin. « J'étais sans doute un peu naïve. Vers le milieu des années 1960, j'ai téléphoné à l'éditeur d'un grand journal montréalais pour lui proposer mes services. C'était un dimanche après-midi. Il m'a raccroché au nez ! »

En parcourant ses cahiers, on constate qu'Aline ne manquait pourtant ni d'inspiration ni de sens critique, de talent ou d'humour. Pour illustrer la tension qui entourait la visite royale d'Elizabeth II dans la ville de Québec en 1964 dans un contexte de montée du RIN (le fameux « samedi de la matraque »), elle

Aline Cloutier serait la toute première femme caricaturiste au Québec, selon l'historien de la bande dessinée Pierre Skilling.

MARIE-FRANCE
COALLIER
LE DEVOIR

dessine la souveraine camouflée dans une armure, suivie d'un duc d'Édimbourg penaud.

Cette vive dame qui continue de lire les journaux (elle demande qu'on la rassure sur la pérennité du papier au *Devoir*...) continue aussi d'être politisée et tient un cahier où elle collectionne ses caricatures préférées des Garnotte, Chapleau, Côté... Elle s'amuse de voir Catherine Dorion dessinée par André Côté, se régale d'une caricature du jour de l'Halloween dessinée par Garnotte, où le fantôme de Tony Accurso plane sur des Gérard Tremblay et Louise Harel costumés devant l'hôtel de ville. Toujours très à l'affût de l'actualité, elle se désole de la disparition de la caricature, est attristée par des choix éditoriaux comme celui de l'édition internationale du *New York Times* de ne plus faire appel à des caricaturistes.

« Une caricature, faut pas que ce soit beau, faut que ce soit bon ! » déclare celle qui, en 2010, a fait don de ses caricatures aux archives de la bibliothèque de l'Assemblée nationale.

En feuilletant les cahiers d'Aline Cloutier, qui nous résume les différents événements qu'elle a voulu saisir et illustrer, on imagine mal meilleure leçon d'histoire. Ses deux petites-filles ont la chance inouïe d'avoir accès à cette fine observatrice de notre siècle. Même à 90 ans, elle n'a pas rangé ses ambitions : elle rêve désormais d'un livre où seraient répertoriés ses dessins.

« J'aimerais un beau livre, avec un fond noir. Et ces dessins demandent des explications. »

LEDEVOIR

1265, rue Berri, 8^e étage,
Montréal (Québec) H2L 4X4
Métro Berri-UQAM
Ouvert du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 16 h 30



Suivez-nous
sur LeDevoir.com
et sur nos réseaux
sociaux



RÉDACTION

Téléphone
514 985-3333
Courriel
redaction@ledevoir.com

RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION

Téléphone
514 985-3333

ABONNEMENTS

(du lundi au vendredi
de 7 h 30 à 16 h 30)

Téléphone
514 985-3355
Extérieur de Montréal
1 800 463-7559 (sans frais)
Courriel
abonnements@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-5967

PUBLICITÉ

Téléphone
514 985-3399
Extérieur de Montréal
(sans frais)
1 800 363-0305
Courriel
publicite@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

AVIS PUBLICS ET APPELS D'OFFRES

Téléphone
514 985-3452
Courriel
avisdev@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

PETITES ANNONCES ET PUBLICITÉ PAR REGROUPEMENT

Téléphone
514 985-3322
Courriel
petitesannonces@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc., dont le siège social est situé au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec) H2L 4X4. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12800, rue Brault, Saint-Jacques de Mirabel, division de Québec Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du *Journal de Québec*, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation SunMedia, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Envoi de publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.